

**Nombre de membres  
en exercice** : 11**Séance du vendredi 04 août 2023****Présents** : 8

L'an deux mille vingt-trois et le quatre août, à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 28 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur CARDENOUX Didier.

**Votants** : 10

**Sont présents** : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Catherine AUGUIN, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Méloé TRONCHE-FAUCHER.

**Absents représentés** : Véronique PISSAVY (pouvoir à Danielle HUGUET), Gérard VERDIER (pouvoir à Pierre MOINS).

**Absent excusé** : Denis CHAUVET.

**Secrétaire de séance** : Danielle HUGUET.

**Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 :**

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Objet : VENTE DES LOTS 2 - 3 ET 4 AU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE (DEL 2023 61)**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que des offres d'achat pour les lots :

- N° 2 (parcelle AB 567 d'une surface de 494 m<sup>2</sup>)
- N° 3 (parcelle AB 567 d'une surface de 494 m<sup>2</sup>)
- N° 4 (parcelle AB 569 d'une surface de 501 m<sup>2</sup>)

du lotissement du « Pré de Gendre » sont parvenues en mairie.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord aux propositions ci-dessus évoquées au prix fixé par délibération du 14 décembre 2013, soit 22 € le mètre carré.
- **DIT** que les lots seront vendus au prix TTC comme suit :
  - o Lot 2 : 10 868 € à Ludovic LAROQUE et Véronique DESCHAMPS,
  - o Lot 3 : 10 868 € à la SCI ROME (Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS et Madame Agnès BONNEFOY DESCHAMPS)
  - o Lot 4 : 11 022 € à Patrick et Pascale BERGEY
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction et notamment l'acte notarié.

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE DAVID MINET (DEL 2023 62)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur David MINET qui souhaite :

- acheter à la commune une portion de la parcelle cadastrée AC 138 telle que définie sur le plan annexé,
- un raccordement au réseau d'eau potable de la parcelle AC 187 qu'il est en train d'acquérir pour implanter son activité d'artisan couvreur.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'acquisition foncière d'une partie de la parcelle cadastrée AC 138 dont la surface exacte reste à déterminer,
- **DIT** qu'il appartient au demandeur de contacter le géomètre de son choix pour définir la surface exacte à acquérir,
- **DONNE** une autorisation de passage à Monsieur David MINET sur l'ancien stade pour créer le raccordement au réseau d'eau potable qui reste à sa charge,
- **DIT** que le prix de vente sera fixé lors d'une prochaine réunion.

**Objet : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU (DEL 2023 63)**

Après avoir pris connaissance de la proposition chiffrée, les élus, à l'unanimité, mandatent Monsieur le Maire pour obtenir un rendez-vous avec le cabinet "Réalités et Descoeur".

**Objet : PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE (DEL 2023 64)**

Après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les prix des repas à la cantine scolaire qui se maintiennent comme suit :
  - repas enfant : 4.20 €
  - repas adulte (personnel communal, élus, enseignants) : 6.50 €

**Objet : RÉPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE 2022-2023 AU GROUPE SCOLAIRE (DEL 2023 65)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, chaque année, il convient d'établir un état de répartition pour la participation aux frais de chauffage du groupe scolaire qui abrite deux foyers locataires et fait état du mode de calcul et de son résultat.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer la participation pour la période hivernale 2022-2023 comme suit :

- Alain et Martine BLAVIGNAC 2 117.90 €
- Max et Paulette LACHAIZE 1 694.32 €

**Objet : FERMAGES 2023 (DEL 2023 66)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Monsieur Jacques GILBERT et Monsieur Thierry CHAUVET.

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2023 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 572.41 €.

Le montant du fermage annuel pour 2022 dû par Monsieur Thierry CHAUVET pour le Pré de Gendre, le Pré des Rivaux et le Pré de la Mage s'élève à la somme de : 789.21 €.

Le montant du fermage annuel pour 2022 dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :

- La Longeix : 318.87 €.

**Objet : ASTREINTE SUPPLÉMENTAIRE A JACQUES MAZEYRAT (DEL 2023 67)**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil du 5 avril 2023 concernant les astreintes assurées durant la période hivernale 2022-2023 par Monsieur Jacques MAZEYRAT et souligne qu'il conviendrait de lui en payer une supplémentaire pour service rendu les 11 et 12 décembre 2022.

Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

Vu le décret 2015-415 du 14-04-2015 et les arrêtés ministériels du 14-04-2015 ;

- **DÉCIDE** de payer la somme de :
  - o 116.20 € pour l'astreinte assurée par Jacques MAZEYRAT les 11 et 12 décembre 2022.
- **DIT** que cette dernière fera partie intégrante de la prochaine rémunération.

**Objet : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE (PLAQUE DE CUISSON POUR LE GÎTE DE RIVAUX) à RACHEL MINET. (DEL 2023 68)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a fallu remplacer en urgence la plaque de cuisson du gîte des Rivaux. Une nouvelle plaque a été achetée chez ELECTRO DÉPOT. La commune n'ayant pas de compte chez ce fournisseur, Rachel MINET, régisseur des gîtes, s'est vue contrainte de régler la facture qui s'élève à la somme de 75.98 €.

Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de rembourser la somme de 75.98 € à Madame Rachel MINET.

**Objet : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FSL (Fond Solidarité Logement). (DEL 2023 69)**

Après avoir pris connaissance d'une correspondance du Conseil départemental du Puy de Dôme et plus particulièrement de la Direction de l'Habitat concernant la participation facultative des collectivités locales au FSL (Fonds de Solidarité Logement), le Conseil, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas donner suite à la demande de participation financière demandée pour le FSL.

**Objet : INFORMATIONS DIVERSES :**

- **PROGRAMME « TOIT SOCIAL ET SOLIDAIRE »** : Les élus ont pris connaissance du projet définitif qui prévoit la création d'un appartement au rez-de-chaussée et d'un autre appartement réparti sur les deux niveaux supérieurs de l'ancien bâtiment du CCAS. La consultation des entreprises devrait être lancée au mois de septembre prochain et les travaux devraient débuter fin 2023, début 2024. Le local actuellement occupé par l'association « Le Club de l'Amitié » lui reste destiné. Il devra cependant être libéré pendant les travaux.
- **PROPOSITION DE L'ATELIER PAPON POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX APPARTEMENTS DANS L'ANCIEN FOYER LOGEMENT** : l'estimation des travaux s'élève à la somme TTC de 162 156 € (honoraires compris). Il est fait rappel de la subvention accordée par la Région pour un montant de 51 800 €. La Communauté de Communes du Massif du Sancy ainsi que le Département du PDD devraient apporter leur concours. Contact sera pris pour le montage des dossiers de demandes de subventions.
- **DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DE LA MAIRIE-ÉCOLE** : Après avoir pris connaissance des trois propositions chiffrées, il est décidé de contacter l'entreprise MOREL pour des renseignements complémentaires.
- **COURRIER DE MONSIEUR JEAN-RENÉ TOURNADRE** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Jean-René TOURNADRE qui a reçu un courriel mettant en cause l'honorabilité de Monsieur Henry ANDRAUD, ancien député maire d'Egliseneuve. Le Conseil municipal n'ayant pas été destinataire dudit courriel, il ne lui revient pas d'y donner réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance, **Danielle HUGUET**

Le Maire, **Didier CARDENOUX**

